

AVENANT N°1
A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2022 - 2024

PROGRAMME DE TRAVAIL 2024
ET PARTICIPATION FINANCIERE

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération représentée par son Président, Madame Patricia GRANET-BRUNELLO,
Désignée sous le terme « la Communauté »,

ET

L'Agence d'Urbanisme : Pays d'Aix - Durance (AUPA) représentée par son Président,
Madame Sophie JOISSAINS
Désignée sous le terme « l'Association »,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet de l'avenant

Conformément à l'article 11 de la convention pluriannuelle 2022 – 2024, les parties conviennent d'un commun accord de prolonger leur partenariat pour poursuivre la mise en œuvre de la politique d'habitat communautaire.

Conformément à l'article 1 de la même convention pluriannuelle 2022 – 2024, le présent avenant précise le programme de travail et la contribution financière pour l'année 2024.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240221-10_21022024

ARTICLE 2 - Programme de travail

Le programme de travail de l'Association décrit à l'Article 1 de la Convention pluriannuelle 2022 – 2024 est précisé de la manière suivante pour l'année 2024.

1. **Accompagnement dans le Bilan, suivi et animation du Programme local de l'habitat**
2. **Aide à la mise en place de la Réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux** (Conférence Intercommunale du Logement, Convention Intercommunale Attribution, Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs)

ARTICLE 3 - Contribution financière

Le montant de la subvention attribuée par la Communauté pour le programme de travail 2024 est de 33 000 €.

ARTICLE 4 - Durée de l'avenant

Le présent avenant prendra effet dès réception par le contrôle de légalité jusqu'à l'adoption du prochain avenant concernant l'année 2024.

Fait à Digne les Bains, le

Pour Provence Alpes Agglomération, Madame le Président,
Madame Patricia GRANET-BRUNELLO

Pour l'AUPA, Madame le Président,
Madame Sophie JOISSAINS